L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 30 JUILLET 1873. 29me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI, 30 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Guinault, rue Dauphine No 343—un lot de meubles.

Par O. Valeton, au No 18 rue Peters—Stock de graceries.

Par Hofman, Marks & Co., au No 36 de la rue le Chartres— marchandises fèches et lingerie draps, cassimirs et doe-kins.

Par Placide J. Spear, coin Passage de la Bourse et Douane—beaux meubles, tapis de Bruxelles, ustensiles de cheminée, &c.

Un Moyen de sauver l'Etat.

M. Kellogg ne paraissant pas vouloir s'occuper des moyens de sauver l'Etat en le délivrant de ses dettes, et paraissant au contraire fort disposé à augmenter ces dettes pourvu que cette accumulation puisse se faire à son profit et au profit de son parti, un citoyen désespéré, mais non privé de bon sens et de raison, a fini par trouver un moyen radical pour sauver l'Etat, et ce moyen consisterait à supprimer l'Etat même, et voici comment la chose se ferait : Toute la partie à l'ouest du fleuve Mississippi serait annexée au Texas et toute la partie de l'est à l'Etat du Mississippi : il ne resterait donc plus rien pour la Louisiane dont le nom se trouverait naturellement supprimé avec tout ce fardeau de dettes et de taxes dont ce nom n'est plus aujourd'hui que la représentation douloureuse.

Le moyen désespéré, auteur de ce projet, a pensé que c'était la unique moyen de sauver l'Etat et nous convenons qu'en tout cas le moyen sauverait sinon l'Etat, qu'il supprime, mais bien le Louisianais qui, depuis la fin de la guerre, est devenu réellement l'esclave du pays. Or, que ne doit-on pas faire pour sortir de l'esclavage? et que vant un nom quand il n'agit de la liberté? D'ailleurs un nom ne se perd jamais entièrement lorsqu'il est historique. Les écrivains futurs auraient toujours le soin, n'en doutons pas, de rappeler le nom de la Louisiane quand ils mentionneraient le fait de cette suppression d'Etat par une double annexion au profit des deux voisins immédiats de la Louisiane sur les deux côtés du fleuve. Le nom vivrait aussi dans les antécédents qui sont indestructibles.

L'histoire de M. Gayarré est là pour le prouver. Alors seulement nous aurions à prier M. Gayarré de reprendre la plume et d'ajouter un chapitre à ses annales pour dire pourquoi et comment la Louisiane a fini. (C'était un beau nom, un doux nom, un nom bien euphonique, un nom bien français, c'était aussi un nom bien célèbre que le nom de Louisiane, sa célébrité venant de la grandeur des trois hommes qui lui avaient fait sa destinée jusqu'ici : Louis XIV d'abord dont l'immense vallée portait le nom ; ensuite Napoléon qui, pour la sauver des entreprises britanniques, l'avait cédée aux Etats-Unis, et enfin Jefferson qui devait faire cette acquisition fameuse au nom de la république fédérale sans nous en aviser dans la politique du moment.

Un tel de origine [illegible] quelque chose. Il n'y a pas beaucoup d'hommes comme ceux-là dans l'histoire—Louis XIV, Napoléon, Jefferson—mais ils ne sont plus et ne peuvent plus protéger la Louisiane. La Louisiane appartient aujourd'hui à monsieur Grant, à monsieur Kellogg et à monsieur Durell, après avoir appartenu à monsieur Warmoth, à monsieur Ludeling et à monsieur Dibble, et le dernier libérateur, qui a imaginé le projet d'annexion dont il s'agit, est prêt à faire tous les sacrifices historiques possibles dans l'intérêt des habitants de l'Etat quelle que soit leur origine.

Heureusement les deux voisins qui nous prendraient ainsi n'ont pas les dettes. L'un sait surtout ne pas dépenser au delà de ses revenus, et l'autre, par ce qui peut arriver de plus heureux à un Etat, c'est de ne pas avoir de crédit du, quand il en a un, c'est de le perdre le plus tôt possible. L'autre voisin est dans les mêmes idées : il s'occupe en ce moment du moyen de faire disparaître le crédit dont il peut jouir en répudiant les dettes qui l'embarrassent. Il est donc certain que si l'un ni l'autre ne voudraient de nous avec les nôtres. Qui payerait alors les créanciers de la Louisiane? Personne. Qui exercerait ses droits contre la Louisiane? Personne. Et qui aurait pour ses dettes la Louisiane, ni plus personne pour représenter légalement l'ancien Etat. Toute action serait périmée par la destruction ou plutôt par la suppression officielle du nom. Il serait fort drôle de voir la figure que feraient les détenteurs de tous ces bons, dont l'origine est si impure. Et quelle leçon pour les agiteurs et pour tous ces exploitants capitalistes, dont la bourse est intarissable dès qu'il s'agit d'une de ces opérations outrageantes, où l'énormité du chiffre d'escompte tient lieu de tout autre calcul, de tout calcul fondé sur l'honneur, la loyauté et la délicatesse.

Un autre citoyen, tout aussi désespéré que le précédent, adopte le plan dont nous venons de parler, mais avec une restriction qui conserverait à la Nile-Orléans un territoire louisianais. Ce serait alors la Louisiane en petit. La Nouvelle-Orléans deviendrait un port franc avec telles dépendances que le Congrès voudrait bien lui laisser. Son empire se composerait, par exemple, de toutes les terres comprises entre le lac Pontchartrain et le Golfe, jusqu'au village de Kenner sur la rive gauche, et, sur la rive droite, de toutes les terres comprises entre le Bayou des Allemands, la Baie de Barataria et le Golfe. Réduit à ces limites, l'Etat ne relèverait que du Congrès qui le gouvernerait territorialement et doterait de petit domaine de toutes les bénédictions d'usage en pareil cas, car on n'a rien à refuser aux faibles. Le Congrès lui enverrait donc un bon gouverneur, un homme de jugement et d'un caractere honnête et droit, qui aurait pour mission de faire une administration paternelle et de rendre la population heureuse sous l'empire de lois justes et bienfaisantes, interdisant tout emprunt, toute dette, et toute taxe non justifiée par les ressources et revenus de ce diminutif d'Etat.

La Nouvelle Orléans serait un port libre en ce sens que les navires ne payeraient rien pour venir s'amarrer à ses quais, sans préjudice, bien entendu, aux droits de douane sur les marchandises importées, lesquels droits resteraient conformes au tarif général des Etats-Unis. Le Trésor fédéral n'y perdrait donc rien ; au contraire, il y gagnerait beaucoup, car il est certain qu'avec cette immunité de port, de quaisage et de tonnage, les navires étrangers affluveraient à la Nouvelle-Orléans, ce qui ferait doubler au double et au triple des recettes de la douane. Dans les deux cas, les dettes de la ville seraient purgées et triées.

Nous avons parlé de ce double plan pour la libération de la population de la Louisiane, non parce que nous en préférons un à l'autre, mais parce que nous ne pouvons pas y voir d'autre moyen de montrer à quel excès de maux cette population est réduite, puisqu'elle se fait prête, nous en sommes certain, à indiquer elle-même, plutôt que de rester indéfiniment sous le régime ruineux et dégradant qui pèse sur elle.

VIN, COGNAC, BITTER, ETC. — M. J. Mandin, ainsi qu'on le verra dans une annonce publiée plus loin, vient de recevoir, par le vapeur *Louisiana*, et a à vendre une immense consignation de vins de Bordeaux de diverses marques, du Cognac d'A. Faure et de Martell frères, des bitters des plus estimés le Bitter Africain, entre autres et aussi plusieurs caisses de liqueur de L'Ermite, de Bordeaux. Tous ces produits sont de première classe et nous les recommandons aux connaisseurs et amateurs, la maison Mandin nous inspirant une pleine confiance. Magasin : 163 rue Décatur, autrefois Vieille-Levée.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 107.

Que faut-il faire?

Un journal d'hier matin : si tous les partis remplissaient leurs promesses, le pays serait heureux, prospère et personne n'aurait plus à se plaindre. Cela est vrai. Eh bien! nous, nous ne sommes pas si exigeant et nous disons : si les partis remplissaient seulement la moitié de leurs promesses, le pays serait un paradis terrestre. Mais ils ne le peuvent pas, ajoutait ce journal ; les partis ont des relations qui les gênent, qui les entravent et les arrêtent tout court aussitôt qu'ils veulent se lancer dans la voie de la réforme. Ils savent bien que la réforme est leur mission comme elle est le but de leurs constituants ; ils savent bien que leur devoir les y pousse, mais les obligations qu'ils ont contractées envers certains meneurs électoraux les empêchent de le remplir fidèlement. Ils trouvent devant eux une coalition d'intérêts égoïstes qui leur barre le passage et plutôt que de se brouiller avec ces intérêts qui n'ont eu que trop d'influence dans leur élévation, ils trahissent les intérêts publics et ne font rien.

Telle est la pratique ordinaire des partis politiques. Beaucoup de promesses, de magnifiques professions de foi, mais jamais de réalités.

Alors que faut-il faire? Le journal dont nous parlons ne le dit pas, et ne tire aucune conclusion de ses prémisses. Nous le ferons pour lui. Ecrivant sous une république, il s'occupe évidemment des partis qui se forment sous cette espèce de gouvernement, toujours fertile en divisions. Fort beau dans le principe, le gouvernement républicain se gâte et se corrompt en vieillissant ; il est même souvent très corrompu avant d'avoir atteint à la décrépitude et le mal empire chaque jour. La république veut se réformer et ne le peut par les raisons indiquées plus haut ; en sorte que, sous ce régime, le mal enfante le mal et ne se répare jamais. Il y a des bornes à tout cependant ; car la société ne doit pas périr par la faute de ses gouvernants, surtout lorsqu'elle n'est pas menacée par la conquête.

La république des Etats-Unis a cela de bon qu'elle est à l'abri de toute attaque extérieure et libre par conséquent de laver son linge sale en famille. Mais si elle ne le fait pas, qui le fera pour elle? Les partis qu'elle engendre sont impuissants à lui rendre sa pureté, primitive, parce que sous un tel gouvernement aucune autorité ne les domine. L'égalité qui règne entre les citoyens perpétue les discordes et nulle individualité ne peut y mettre un frein. Alors, encore une fois, que faut-il faire pour avoir la réforme et empêcher la société de périr en se dévorant elle-même?

Le remède est clair, en ce cas : il faut changer de gouvernement et adopter une forme qui donne assez de pouvoir à l'Exécutif pour dominer les partis et leur imposer la réforme sans se laisser arrêter par les plaintes de ces intérêts égoïstes qui empêchent les progrès pacifiques et la distribution d'une bonne justice. C'est peut-être le rôle que le président Grant se sent appelé à jouer aux Etats-Unis, et c'est peut-être parce que le journal, qui a posé les prémisses de cet article, comprend que tout nous mène là qu'il n'a pas osé tirer sa conclusion.

THIRY MET BY CHANCE.—Tel est le titre d'un nouveau roman que vient de publier Mme Olive Logan. C'est une œuvre remarquable à plus d'un titre et qui occupera une place distinguée dans la littérature américaine. Nos remerciements à MM. Geo. Ellis & Brother, libraires, 82, rue du Camp, pour l'exemplaire qu'ils nous ont adressé.

VINS, CONSERVES. — On lira plus loin une annonce de MM. Lanata & Gelpi, Jr., rue Jefferson Nos 9 et 11, entre les rues Chartres et Vieille-Levée, qui ont à vendre en débarquement du vapeur *Louisiana*, une grande consignation de vins rouges et un grand assortiment de conserves.

VINS ROUGES ET BLANCS.—La maison Bercier & De Smet vient de recevoir par le steamer *Louisiana*, des vins rouge et blanc, du vinaigre et des sardines.

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont devenues les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

☞ Sans nier la puissance des agents minéraux et des produits chimiques dont la science a su tirer parti pour guérir les maladies, il faut reconnaître qu'il y a dans les plantes des propriétés que les modernes ont trop négligées. C'est en faisant des recherches sur les propriétés médicinales de certaines racines, écorces et plantes que l'on est arrivé à la composition des HOME STOMACH BITTERS, l'un des meilleurs stimulants toniques qui soit en usage.—Voir l'annonce.

ÉVASION D'UN DÉPORTÉ. — Les journaux de Melbourne (Australie) annoncent en ces termes l'évasion d'un criminel condamné à la déportation, le nommé Michel Sérigué :

Un exemple de tentative hardie et couronnée de succès de la part d'un prisonnier pour regagner sa liberté s'est produit l'autre jour, pendant que le steamer français *l'Orne* était mouillé dans le port de Melbourne, ayant à bord 500 communards destinés à la colonie pénale de la Nouvelle-Calédonie. Le soir avant le départ de l'*Orne*, un des prisonniers, nommé Michel Sérigué, franchit, à la faveur de l'obscurité, un des côtés du navire, se tint suspendu aux porte-haubans jusqu'à 7 1/2 heures, puis se laissant glisser dans un bateau à charbon, y resta caché jusqu'à 9 1/2 heures.

Alors il attacha son porte-monnaie et ses papiers dans son mouchoir de poche, pour les tenir secs, sortit de l'allége et gagna l'arrière à la nage. Là était attachée une embarcation dont il coupa la corde avec un couteau, et se suspendant au bout de corde qui était resté il se mit à descendre la bale avec le bateau. A 300 yards du steamer, ayant entendu un cri et pensant que l'alarme avait été donnée, il lâcha le bateau et nagea dans la direction des lumières sur la rive Sandridge. Après avoir nagé trois quarts d'heures environ, il atteignit le câble d'un navire et s'y reposa près d'une heure. Vers minuit il repartit pour le rivage, et après avoir nagé encore une demi-heure, il prit heureusement pied sur terre. De Sandridge il se mit hardiment en route pour Melbourne, pensant, ainsi qu'il le dit à un Anglais qui le mettait en garde contre le danger de se faire arrêter, qu'ayant touché le sol anglais il était libre. Sérigué est maintenant suivant l'*Argus* de Melbourne, en liberté dans la colonie, et une souscription a été faite à son profit.

La *Gazette* appelait naguère l'attention de ses lecteurs sur un ouvrage très remarquable de M. de Rubie, intitulé : *Les Familles et la société en France avant la Révolution d'après les documents originaux.*

L'auteur a fait hommage de son œuvre à monsieur le comte de Chambord, qui vient de lui adresser de Frohsdorf la lettre suivante :

"Frohsdorf, le 17 juin.

"Le livre que vous venez de publier, monsieur, et dont j'accepte très volontiers l'hommage, serait bien de nature à convaincre l'esprit le plus rebelle, s'il pouvait subsister encore un doute sur le rôle que Dieu, dans la société, a de tout temps assigné à la famille.

"Vous inspirant des travaux de M. Le Play, l'économiste éminent qui s'est spécialement voué de nos jours à l'étude consciencieuse de ces graves questions, et préférant rester dans le domaine des faits, vous n'avez pas demandé vos preuves à la théorie, et vous avez trouvé dans les procédeurs de notre histoire des documents d'une grande puissance. Les innombrables mémoires, testaments, *Livres de raison*, que d'infatigables recherches vous ont fait découvrir dans les archives intimes du foyer domestique, sont autant de monuments qui nous livrent le secret de la perpétuité de tant de familles de toute classe, opposant aux vicissitudes des siècles un rempart de foi, d'union, de vertu et d'honneur.

"L'esprit du mal ne pouvait réaliser son plan de désorganisation universelle, qu'en brisant ces liens formés par le respect de la tradition ; de là ses efforts persévérants pour saper l'autorité paternelle, base de la société chrétienne.

"Votre œuvre est, plus qu'une œuvre de lumière et d'érudition, c'est avant tout un acte de courage ; car vous n'avez pas craint de braver l'impopularité qui s'attache à quiconque ose proclamer les droits de Dieu sur la société et s'opposer au triomphe de l'idée si cher à la révolution : la famille sans chef et l'Etat sans Dieu.

"Recevez mes vives félicitations, et croyez à mes sentiments sincères.

"HENRI."

INSTITUTION DES SŒURS DE ST-JOSEPH. —Les exercices de fin d'année et la distribution des prix de cette excellente maison d'éducation ont eu lieu hier soir.

Une foule assez nombreuse, composée de parents et des amis des jeunes élèves a pris part à cette réunion annuelle.

Le programme comprenait plusieurs compositions en anglais et en français, une petite opérette en un acte, intitulée "Frère et Sœur" et plusieurs morceaux de piano d'un choix heureux.

Après la distribution des prix, où chacune des jeunes filles a reçu la récompense due à son mérite et à son application à ses études ; on nous a fait visiter une salle d'exposition dans laquelle se trouvaient plusieurs dessins et plusieurs broderies, qui font honneur à mesdemoiselles Aline Gauthreaux, Angèle Sarrazin et A. Lebeau.

Nous prions la supérieure de l'institution des Sœurs de St-Joseph de vouloir bien accepter pos remerciements pour les attentions qu'elle a eues pour nous.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

James Jackson est un personnage irascible, qui n'aime pas qu'on lui marche sur les pieds, surtout quand d'étant dégné par inadvertance dans les vignes du seigneur, il se croit un empereur ou un pape. Alors, il ne permet à personne de le regarder de travers, et malheur à qui se trouve sur son chemin.

Hier, à cinq heures du matin, le hasard a voulu qu'il rencontrât George Brown, au coin des rues Commune et Robertson. Sans perdre de temps, il s'est élancé sur celui-ci, et l'aurait probablement cloué sans pitié, sans l'intervention d'un officier de police. Le gardien de la paix a dû protéger l'opprimé contre l'oppresseur, et, conséquemment, il a conduit moins James Jackson en prison.

Un jeune garçon de quinze printemps, porteur du beau nom de Peter Nary, a la mauvaise habitude de vouloir vivre aux dépens de son prochain.

Hier matin donc, le jouvenceau s'est rendu sur la levée, à la recherche d'aventures. Après avoir marché le nez au vent pendant quelques minutes, Peter a aviné un lot de coton, sans gardien, et s'est mis en devoir de remplir son sac. Un métropolitain, à l'œil de lynx, avait surveillé de loin ce petit manège, et, au moment où le jeune fripon se disposait à emporter son butin, il a fondu, comme un aigle, sur sa proie et l'a conduit à une station de police.

Peter Nary aurait grand besoin d'être enfermé pendant quelques années dans une maison de correction.

COUR CRIMINELLE. — Dans l'affaire de Mary Jane, alias Lizzie Williams, accusée d'infanticide, le jury a rendu un verdict de culpabilité, avec exemption de la peine capitale.

William Williams, un brave homme qui a volé quinze piastres, par distraction, il y a un mois, dans le magasin de C. Carroll, a été condamné à un an de travaux forcés, au pénitencier de Bâton-Rouge. William a protesté de son innocence, mais le juge Abell était distrait, à son tour, et n'a pas voulu l'écouter.

M. C. H. Brangh, qui remplace momentanément le pseudo-avocat général Field, parti pour les villes d'eaux, s'aidera qu'il aurait besoin d'être remplacé lui-même, pendant quelques jours, à cause d'un voyage qu'il doit faire dans la paroisse Tangipahoa, pour diriger les poursuites dans l'affaire de J. H. Collins, accusé du meurtre d'Ella Hinestand. Par qui remplacera-t-on le remplaçant du digne pseudo avocat général qui prétend remplacer l'honorable H. N. Ogden?

FAITS DIVERS.—Hier matin, à une heure indue, Oscar Benoit et Julia Taylor se sont pris de querelle, au coin des rues Bagatelle et Galvez. — Contre toute prévision, le sexe faible a eu le dessus ; car, le pauvre Benoit a reçu plusieurs entailles au cou avec un couteau, dont se servait avec dextérité la virago qui porte le nom de Julia.

—Un jeune garçon du nom de George Lenzin, âgé de seize ans, en longeant le Vieux Bassin en esquif, hier matin, a été pris de convulsions ; et étant tombé à l'eau, il fut sûrement infaillablement noyé, si son frère, jeune homme d'une vingtaine d'années, ne s'était élancé à son secours avec une rare intrépidité.

Vers neuf heures, hier matin, une petite fille de cinq ans, nommée Lavinia Brown, âgée de trois ans, est tombée par une fenêtre du premier étage de la maison habitée par ses parents, rue du Quartier, près de Chartres. Elle a reçu plusieurs contusions d'un caractère alarmant, mais le médecin qui lui donne des soins ne désespère pas de la sauver.

Deux chevaux, attelés à la voiture portant le numéro 70, se sont emportés hier matin, vers trois heures. La cocher, nommé John Picket, a été précipité et fortement contusionné.

Charlotte Eddie, une jeune beauté, qui n'est pas l'Alfabri des soupçons, a été arrêtée, hier matin, par le policier Lynch, accusée par E. S. Dalton de recéler chez elle un baril de farine qu'elle savait avoir été volé.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.— Le Conseil s'est réuni hier à midi, sous la présidence du maire Wiltz. Tous les administrateurs étaient présents, à l'exception de M. Schneider.

M. Calhoun, administrateur des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances, relatives à des réglements de comptes, qui ont été adoptées sans difficulté.

M. Turnbull, administrateur du département du commerce, a présenté un rapport favorable, sur la pétition de Patrick McNamara, qui demande l'autorisation d'établir une forge au No 37 de la rue Calliope.

Le comité spécial des administrateurs a rejeté la proposition de Joseph Kaiser, qui offrait certaine compromis, relativement à plusieurs procès de la ville.

James Lewis, remplissant les fonctions d'administrateur du département des améliorations, a présenté une ordonnance, pour annuler l'ordonnance 2,022 des séries de l'administration, qui accordait au "New Orleans Elevator and Warehouse Company," l'autorisation de poser des rails dans certaines rues pour transporter les marchandises.

Le droit de passage est maintenant refusé, parce que la Compagnie a, paraît-il, négligé d'accepter les termes de la ville, dans le délai voulu.

Après quelques débats insignifiants, le Conseil s'ajourne.

TEMPERATURE.— 29 juillet 1873.

Thermomètre de C. DURAND, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	78	26
12 M.	86	30
3 P. M.	83	28
6 P. M.	80	27

—*Paris-Journal* emprunte au *Moniteur* de 1827 l'histoire curieuse d'un faux shah qui, à cette époque, honora la ville de Toulon de sa présence :

Cet aventurier se nommait Abdul-Mirza. Il était entouré d'une foule de nobles persans aux brillants uniformes.

Néanmoins, comme personne n'avait annoncé son arrivée, l'autorité conçut quelques soupçons légitimes qu'elle ne laissa pas voir.

Le shah fut traité avec le plus grand respect, mais incontinent gardé à vue.

Huit jours après, comme il passait dans la rue :

— Mais c'est lui, mon voleur! s'écria un passant.

Le shah se troubla et voulut prendre la fuite.

On l'arrêta aussitôt, et il se décide alors à faire des aveux.

Il déclara se nommer Aconaris et être originaire de Corfou. Il s'était habillé, lui et sa suite, avec le prix d'un gros diamant volé à un marchand de Smyrne, celui-là même qui l'avait reconnu.

Aconaris était à Toulon ; il y resta au bagne.

—L'hôtel de la place Saint-Georges ne sera pas prêt aussitôt qu'on le pense généralement.

Nous apprenons, en effet, que madame Thiers a loué hier à madame la princesse Bonaparte l'hôtel qu'elle possède au numéro 45 du faubourg Saint-Honoré.

Cette location a été faite pour une durée d'un an, au prix relativement modique de 6,000 fr., puisque le loyer de la princesse Clémentine est évalué à plus de deux millions de francs.

GRANDE CONFISERIE. — Une des plus grandes maisons de confiserie du Sud est celle de MM. Norman & Reiss, rue Vieille-Levée 121 et 123, où l'on fabrique constamment du Candi en gros et toute espèce de Candis à la crème et de Candis-nougats, Candis de toute forme, des chocolats, des bonbons fins et tout ce qui se rattache au commerce de confiserie. La même maison confectionne des gâteaux de tout genre sur commande et importe des articles étrangers, des fleurs, des poches de fantaisie, qu'elle vend au plus bas prix du marché. Il y a encore dans le même établissement une fabrique de Sirops provenant des fruits les plus recherchés et les plus exquis. Ces Sirops ont une grande réputation et la méritent. Les Macarons de MM. Norman & Reiss sont aussi fort estimés.

Nous lisons dans la *Liberté* :

"Le conseil municipal de Nancy vient de prendre une résolution fâcheuse : il a décidé qu'une inscription serait adressée à M. Thiers pour le jour où les troupes allemandes auront évacué la ville et le département. En même temps, il a repoussé une motion tendant à ce que M. le maréchal de Mac-Mahon fût également prié d'assister à la solennité qui se prépare. Quant à l'Assemblée nationale, il n'a pas même été question de l'inviter à des réjouissances ; il semble qu'elle n'existe pas, qu'elle n'ait rien fait pour l'évacuation, qu'elle n'ait pas contribué par son patriotisme, sa modération, sa patience, au grand œuvre de la libération du territoire.

"Eh bien, nous ne craignons pas de le dire, au risque de blesser certaines susceptibilités, le conseil municipal de Nancy se montre bien ingrat ; car enfin, sans prétendre diminuer le mérite de l'ex-président de la République, n'est-il pas un fait certain? c'est que sans le concours qu'il a trouvé, l'autorité qu'il a puisée dans la confiance de l'Assemblée, M. Thiers fût demeuré sans forces. L'insuccès complet de son voyage à travers l'Europe, pendant la guerre, l'inutilité de ses démarches en faveur de la paix, l'ont bien prouvé. Ambassadeur d'un gouvernement révolutionnaire et sans crédit, M. Thiers n'a rien obtenu, ni à Londres, ni à Pétersbourg, ni à Vienne, ni à Florence ; où l'a pourtant secondé, avec tous les égards dus à sa situation personnelle ; et tout ce qu'il a rapporté de ses longues et pénibles courses, c'est un supertition que le 4 septembre nous avait privés de ses sympathies de l'Europe, et qu'il n'y avait pour les hommes qu'ils étaient empêchés de pouvoir qu'un parti honorable à prendre : celui de faire la paix.

"Délégué d'une Assemblée conservatrice, parlant et agissant en son nom, sous un surveillance et sous son impulsion, M. Thiers a trouvé cinq milliards—qu'il a bien payés un peu cher, mais la France n'y regarde pas de si près—et signé les deux conventions additionnelles au traité de Francfort. Avec l'aide de la même Assemblée et du maréchal Mac-Mahon, il a vaincu la Commune et rétabli l'ordre.

"Messieurs les membres du conseil municipal de Nancy ne paraissent pas le douter de ces choses, et c'est à M. Thiers tout seul qu'ils rapportent l'honneur de la libération du territoire. Ni le maréchal de Mac-Mahon, qui a conduit les opérations du reste, ni le siége de Paris, ni l'Assemblée ne sont pour rien dans ces résultats : tout le mérite en revient à l'homme providentiel que la majorité, dans son ingratitude, n'a pas cru devoir conserver! Nous doutons que l'histoire ratifie ce jugement passionné : nous doutons même que Nancy, ville conservatrice par excellence, s'y associe sans réserve."

M. About n'est pas de ceux qui désespèrent de l'avenir du conseil municipal de Nancy. Il semblerait, paraît-il, à la revue *Parlant*, et voici ce qu'il en disait et ce qu'il répète aujourd'hui dans le *XIXe Siècle* :

"Où donc est M. Thiers? C'est lui qui nous a rendu cette armée, car on ne l'a certes point improvisée depuis le 4 mai. Que fait M. Thiers aujourd'hui? Que dit-il, dans son cabinet, au milieu des trois ou quatre amis fidèles qui lui tiennent compagnie? Que pense-t-il de l'Assemblée, de la nation, de nous tous? Pourquoi n'est-il pas venu prendre place, tout bourgeoisement, dans la tribune des députés? Mais, au fait, il a eu raison. Sa présence eût troublé la cérémonie *en faisant rentrer sous terre MM. de Broglie, de Goulard et Buffet.*"

Ce que se disait M. Thiers dans son cabinet!... Mon Dieu! nous croyons le savoir.

Hélas! se disait-il, pourquoi ai-je écouté les dangereux amis qui me poussaient vers la gauche. Sans eux, sans leurs détestables bonnetés, ce serait moi qui, aujourd'hui, traiterais d'égal à égal avec le successeur de Darius et de Xerxès! Oh! pourquoi, du rang suprême, ai-je entendu la voix solennelle et triomphale, nobles cuirassiers, élégants hussards, trompettes éclatantes, acclamations de la foule, regard des Parisiennes, récits des gazettes!! Toutes ces choses si chères au petit bourgeois parvenu ont fui loin de moi! Cependant, qui m'adorait, a presque oublié mon nom, et, dans l'antre de gravures il ne me reste plus qu'un mélancolique souvenir, et les batteries énormes du sieur About!

Savez-vous ce que le *Rappel* reproche aux fêtes données au chah de Perse?... De grâce, ne cherchez pas!

Il leur reproche de n'avoir pas un cachet assez artistique! Cela tient, d'après lui, à ce que le gouvernement actuel manque de grands seigneurs. Le nouveau bourgeois de M. Buffet choque particulièrement le *Rappel*. Il est certain que les fêtes publiques auront chez nous un bien autre cachet, quand la France sera représentée par MM. Gambetta, Raoul, Lockroy, Cavaignac et autres.

Ces grands personnages empêcheront-ils les souverains étrangers de pénétrer sur le sol républicain, ou les recevront-ils en cérémonie?

Cette dernière hypothèse nous ouvre des horizons!...

Nous voyons d'ici l'élégant Cavalier dit *l'ipe-en-Bois* accueillant le chah de Perse en sa qualité de préfet de la Seine.

Nous croyons entendre le noble Gambetta portant un toast à Sa Majesté Persane, dans un banquet solennel.

Citoyen chah, lui dirait-il, jetez-vous dans les bras de notre civilisation comme *dans un pavé*. Voyez que la liberté est un *courant* qui peut *s'égarer* un instant, mais qui bientôt *reparaît plus éclatant*. Voyez ces bons en sommes depuis que nous avons *extirpé la lèpre dévorante* de l'aristocratie, etc.

Et la représentation de gala à l'Opéra, avec les artistes qui auraient consenti à rester sous le régime républicain!...

Quel rêve!...

(*Figaro.*)

LE *SOIR* S'AMUSE.

Voici comment on s'y prend quand on veut faire des esprits chez M. Pessard :

"La *Gazette de France* a des trésors de naïveté. Elle a cru voir dans l'empressement du peuple de Paris à se porter, dimanche dernier, au devant du chah de Perse "un important symptôme de l'esprit monarchique, qui, malgré les efforts de la démocratie, anime encore la masse de la nation française." La *Gazette*, qui se tient en communication directe et constante avec les électeurs de M. Barodet et connaît à fond le peuple de Paris, n'est pas étonnée que son appréciation très sérieusement qui ne manque pas d'intérêt. Le bruit courait dans la foule que le chah de Perse était venu en France pour essayer de nouer des relations de famille entre les légitimistes et les orléanistes, et qu'il avait l'intention de nous avancer les sommes nécessaires au paiement à la Prusse du reliquat de notre indemnité de guerre.

"Nous avons lieu de nous étonner que la *Gazette de France*, si exactement renseignée sur l'esprit monarchique qui anime la foule parisienne, ait négligé d'enregistrer une nouvelle de cette importance, et qui vient si bien à l'appui de sa thèse."

Le *Soir* ne veut pas voir dans l'empressement de la population parisienne à se rendre au-devant du chah de Perse un symptôme de l'esprit monarchique qui anime encore la masse de la nation française.

Que veut-il donc y voir? Une manifestation de l'esprit républicain? Qu'est-ce que ce serait donc que cette République dont les partisans et les représentants n'ont rien de plus pressé que d'accueillir avec enthousiasme le souverain le plus absolu qu'il y ait actuellement dans le monde entier?

Si les conseillers municipaux, qui ont voulu à toute force mettre leurs gants blancs et leur cravate blanche pour aller complimenter Sa Majesté persane, si les Parisiens, qui ont affronté l'insolation pour contempler et applaudir le chah et ses pierreries, sont les représentants de l'idée républicaine en France, il faut convenir que l'idée républicaine en France est un peu bien monarchique.

Le Soir dit agréablement que le chah est venu pour tenter une fusion entre les légitimistes et les orléanistes, et pour nous offrir de nous avancer le solde de notre indemnité de guerre. Il n'a rien pas lu le *Bien Public*, son compagnon d'armes! Il y aurait vu que Monsieur Dufaure est absolument désolé de ne pas trouver M. Thiers à la tête du gouvernement. Il est donc évident que Sa Majesté persane a pour but d'opérer la fusion en plaçant la conjonction des centres à la tête du gouvernement de M. Thiers.

Une fois ce résultat obtenu, il n'aura plus à se préoccuper de nous avancer le reliquat de notre indemnité de guerre.— Le retours de M. Thiers, qui sera évidemment le triomphe définitif des [illegible] nous vaudra une prospérité financière sans exemple dans l'histoire.

Le mouvement financier qui a suivi le succès du shah en Bourse [illegible] amené incontestablement par l'ensemble de la politique de M. Thiers) nous en est un sûr garant.

P. S. Faites-vous la révolution de la Commune, soldat pour Barodet!...

Le Soir, est-il toujours disposé à tenir ce langage? Nous croyons que cette question n'est pas indiscrète.

Nous recevons, dit le *Moniteur universel*, la dépêche suivante datée de Belfort, 9 juillet, 11 heures 5 minutes du matin :

Le fort de la Miotte s'est écroulé cette nuit, après enlèvement, par les Prussiens, des étais qu'ils y avaient placés.

—On est en train de faire une célébrité à M. Daron, l'unique député qui a voté contre le crédit destiné à fêter le shah de Perse. Cet Monsieur d'Etat, inconnu hier, célèbre aujourd'hui, qui n'a jamais, à ce que je crois, paru à la tribune, représente le département de Saône-et-Loire. Il était partie de la gauche modérée.

Décédé, hier matin, à neuf heures, VINCENT PRÉCHEUR, natif de Belgique, département de Gers, France. L'enterrement aura lieu AUJOURD'HUI, à une heure, de chez de Pepomidi. Le corps est exposé aux différents VIS-TES.

De la part de son Ami.

Décédé, hier soir, à l'âge de cinquante-six ans, LOVINSKI VAUCRESSON, natif de cette ville, ex-maire et conseiller municipal de Nancy (Stillard, nous respectueusement invitée à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, à cinq heures précises. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, rue St-Jean, Bagatelle, entre Almonte et St-Antoine.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré samedi, le deux août, à sept heures et demie du matin, à l'Eglise de l'Annonciation, pour le repos de l'âme de Pierre BROUDERO, née CARMELITE GYBERT. Les parents et les amis de la famille sont priés d'y assister.

De la part de ses Enfants.

(*Communiqué.*)

Mort de M. Joseph Trotot. — Notre colonie française vient de faire une perte très sensible. M. Trotot figurait parmi ces premiers les plus honorés. Mort avec une régularité [illegible] de vie est un modèle à proposer à ceux qui, plaindre du décès de leur corréligionnaire, engagé [illegible] leur courage en présence des [illegible] qui [illegible] sur leur route. Prévoyant à son point de départ, M. Trotot, grâce à une sure énergie, était parvenu, avec le seul secours d'un travail sûr et persévérant, à fonder une fortune plus qu'honnête qu'il a eu la joie de laisser à ses enfants. Il fut un exemple frappant de ce que peut l'esprit d'entreprise, joint à une sage économie. Mais son principal mérite fut de montrer en toute circonstance une probité que personne ne mettait en doute en question. Il fut l'un des vice-présidents de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. C'est assez dire en quelle estime le tenait notre population française. Mon ami Sot, dévouante l'a enlevé à l'amour de sa famille et à l'affection de ses nombreux amis. Un cortège imposant l'a suivi hier à sa dernière demeure.

M. Trotot avait quitté les affaires depuis plusieurs années, mais il continuait à représenter certaines maisons de France sur la place de la Nouvelle-Orléans.

PAYEZ DE SUITE VOS TAXES DE VILLE de 1872 et 1873. ÉVITEZ DES FRAIS NOUVEAUX qu'il faudra payer après le 1er du mois prochain. Adressez-vous à Mr BRETTE. 14.....RUE St-CHARLES.....14 Pour le papier à bon prix qui sert à la [illegible] Du 7 heures du matin à 7 h. du soir. 27 juillet—

ENTREPOT DE TAPIS, Au No 117 de la rue Chartres, A. BROUSSEAU, Importateur. Offre, en Gros et en Détail, TAPIS—100 sortes Tapis de toutes qualités et [illegible] TOILES CIRÉES pour planchers, tables et voitures—NATTES—300 nattes Nattes blanches, chez, à correant et fantaisie. STORES, Couvertures de tables et de planchers. RIDEAUX en dentelles et en Mousselines. BROCATELLES, COTELINE, [illegible] cretonnes, rayés, de Cretonne, Burlaps, Coutil à matelas, Plumes, [illegible] 27 juill—1f—PPDMS A. BROUSSEAU.

REMERCIEMENTS. — Les vétérans louisianais, cartée, de la guerre du Mexique, remercient M. F. LEBERNEZ, propriétaire de l'Hôtel d'